

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'ouverture d'une enquête publique portant :

SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE
CARRIERE A CIEL OUVERT DE SCHISTES ARDOISIERS AU LIEU-DIT «LA
CROUZETTE» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAMP RIBENNES

PAR LA SOCIETE GEVAUDAN LAUZES

Le public est informé par l'arrêté n° PREF-DCIAT-BCPPAT 2025-283-001 du 10 octobre 2025 de l'ouverture d'une enquête publique environnementale, sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière à ciel ouvert de schistes ardoisiers au lieu dit « La Crouzette » sur le territoire de la commune de Lachamp Ribennes dont le siège social est Les Faïsses – Lachamp – 48100 LACHAMP RIBENNES.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 10 novembre 2025 à 9 h au mercredi 10 décembre 2025 à 12 h, à la mairie de Lachamp Ribennes.

Le dossier de cette demande d'autorisation environnementale comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé en mairies de Lachamp Ribennes, Gabrias, Monts de Randon, Recoules de Fumas et Saint Léger de Peyre et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier relatif à la carrière auprès de M. François Phlippoteau Directeur Développement et Environnement, Les Faïsses – Lachamp – 48100 LACHAMP RIBENNES – Tél : 06.15.16.13.02

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Monsieur Yohann BANCILLON, responsable du service « application du droit du sol » (ADS) du pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Gévaudan – Instructeur ADS, désigné par le président du tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de Lachamp Ribennes :

- | | |
|--|-----------------------|
| - lundi 10 novembre 2025, | de 9 h 00 à 12 h 00, |
| - mardi 25 novembre 2025, | de 9 h 00 à 12 h 00, |
| - lundi 1 ^{er} décembre 2025, | de 14 h 00 à 17 h 00, |
| - mercredi 10 décembre 2025, | de 9 h 00 à 12 h 00, |

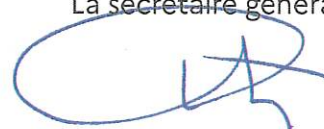
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Lachamp Ribennes, à l'attention de M. Yohann BANCILLON, commissaire enquêteur – enquête publique « Carrière La Crouzette » - Le Village – 48100 LACHAMP RIBENNES,
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : epcarrierelacrouzette@gmail.com

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur et le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Laure TROTIN